

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 17/07/2020

Séance du 23 Juillet 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Pour : 10 Contre : 0

Abstention : 1

L'An Deux Mille Vingt le Vingt Trois Juillet à 18h30 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de Mr Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL -MINAZZO D, HOMBERT B,
THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C,
Absents excusés : KROGSDALH A procuration à SIEGEL R, QUEVEREUX V
procuration à BRUNEL MINAZZO D, NICAISE V procuration à GILHET B,

**Objet : Demande de prorogation à l'Etat de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL)
2017 pour la mise en accessibilité du parvis de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que l'Etat avait attribué une subvention à la commune dans le cadre de la DSIL 2017 d'un montant de 23 540 € pour la mise en accessibilité du parvis de la Mairie.
- que l'Etat avait accédé à cette demande de prorogation d'un an par décision en date du 04/02/2020

Les travaux de cette mise en accessibilité aurait dû commencer avant le 25 Août 2020.

Compte-tenu :

- de la crise sanitaire qui n'a pas permis de faire avancer ce dossier pour commencer dans les temps
- de l'impossibilité de lancer des travaux sur St-Guilhem-le-Désert en période estivale,
- du contentieux de la commune de St-Guilhem-le-Désert avec l'installateur du monte-handicapé défectueux, à savoir la société Thyssenkrupp Ascenseurs, situés 120 Rue Georges Onslow 34070 Montpellier

La Commune souhaite traiter ce contentieux avec la société Thyssenkrupp, et lancer ces travaux dans les meilleurs délais.

Néanmoins, afin de conserver la subvention DSIL 2017, il convient de demander à l'Etat de proroger une nouvelle fois d'un an cette subvention à titre exceptionnel.

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré décide de solliciter l'Etat pour une demande de prorogation de la DSIL 2017 à titre exceptionnel.

28 JUL. 2020

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

P.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.Le Maire,
SIEGEL R.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

MORESMAU JP.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDALH A.

STEHLE C.

QUEVEREUX M.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
Le